

## Revue de la presse du 13/08/2013

### ➤ BTP : Le ministère de l'Équipement apure 52% des dettes réclamées par des entreprises du secteur

Le ministère de l'Équipement et du transport a annoncé avoir apuré, à ce jour, 52% de ses dettes réclamées par des entreprises du bâtiment et travaux publics (BTP), soit un montant de plus de 44,96 MDH. Le ministère a indiqué, dans un communiqué, qu'il a ouvert, en coordination avec la Fédération nationale du BTP, un important chantier pour l'apurement des dettes réclamées par les entreprises qui ont réalisé des projets pour son compte. Le montant restant, plus de 42,96 MDH, soit 48%, est en cours de liquidation, dont un montant de 12 MDH sera liquidé avant la fin du mois d'août 2013. Avec ce rythme, le ministère va régulariser, avant fin août, 65% du montant global réclamé. Le ministère de l'Équipement et du transport a mis en place une entité centrale de médiation qui a pour mission le traitement des doléances des entreprises. L'état des retards de paiements réclamés dressé par cette entité a fait ressortir, depuis 2002 jusqu'à 4 octobre 2012, un montant de plus de 87,06 MDH, selon le communiqué.

• *Le Matin, Attajdid, Libération, Assahraa Al Maghribia, l'Economiste, Bayane Al Yaoume* •

### ➤ L'ANP lance une étude pour faire le bilan de la réforme portuaire

Les différentes études et analyses de la situation du secteur portuaire marocain avaient permis d'identifier un ensemble d'anomalies et de dysfonctionnements dans le secteur dont principalement: - l'intervention simultanée de deux opérateurs dans les opérations de déchargement et de chargement des navires: le stevedore à bord des navires et l'office d'exploitation des Ports « ODEP » à terre; - la gestion de la main d'œuvre des dockers dans le cadre d'une association sans lien juridique réel entre les employés et les sociétés; - un taux d'utilisation effective de la main d'œuvre dockers inférieur à 40% (le nombre de dockers payés est deux fois et demi plus élevé que le nombre de dockers effectivement embauchés); - le monopole de l'ODEP de toutes les opérations à terre; - l'exercice simultané par l'ODEP des missions d'opérateur portuaire et d'autorité portuaire; - l'inexistence de cadres juridiques ni de cahiers de charges pour l'exercice des activités commerciales dans les ports; - des divergences entre les différents textes, appliqués dans les différents ports du Maroc; - des écarts importants entre les textes en vigueur et les pratiques sur le terrain; - des chevauchements et des redondances dans les organisations et dans les missions notamment de l'Etat et de l'ODEP.

• *Maritime News* •

### ➤ Une passagère accouche en plein vol Casablanca-Bologne

Une passagère du vol de Royal Air Maroc reliant Casablanca à Bologne (Italie) a accouché en plein vol d'un bébé de sexe masculin. Le bébé et la maman sont "en bonne santé". Agée de 39 ans, la femme avait senti les premières contractions quelques minutes après le décollage. Le commandant de bord avait alors décidé, par mesure de précaution, de dérouter le vol vers Barcelone, précise un communiqué de la RAM. Le personnel navigant commercial (hôtesses et chef de cabine), assisté par une passagère (sage-femme de profession), a réalisé l'opération "avec succès quelques secondes avant l'atterrissage", précise la compagnie.

• *Aéronautique* • *Akhbar Al Youm* • *Akhbarona.com* • *La quotidienne* • *Le360* • *L'économiste* • *Maghreb Arabe Presse Online* • *Marocpress.com* • *Menara* •

## ➤ Convention entre une polyclinique et la direction de l'aéroport de Marrakech-Ménara

Le bureau régional du syndicat national des polycliniques de Marrakech a dénoncé, dans une lettre adressée au ministre du transport, DG de l'ONDA, DG de la RAM, ministre de la santé et le directeur de l'aéroport de Marrakech Menara, la signature d'une convention entre la direction de l'aéroport de Marrakech et une polyclinique privée. Selon le bureau du syndicat, cette convention, qui porte sur la présentation des services d'assistance médicale au profit des passagers, est illégale vu qu'elle n'a pas passé par les canaux concernés, notamment le ministère de la santé et l'Ordre des médecins.

• *Al Akhbar* •

## ➤ Les pèlerins en colère contre la RAM

Des pèlerins originaires de la région de l'Oriental et du sud du Maroc, voyageant au bord d'un avion de la RAM, ont refusé de descendre à l'aéroport Mohammed VI en signe de protestation contre la compagnie aérienne nationale. En effet, il été prévu de faire escale à l'aéroport de Oujda et Marrakech. Toutefois, la compagnie n'a pas tenu ses engagements.

• *Al Massae* •

## ➤ Nouvelle ligne aérienne entre Al Hoceima Tétouan et Casablanca

L'aéroport de Saniat R'mal de Tétouan a inauguré une nouvelle liaison aérienne reliant la ville de Tétouan et El Hoceima à Casablanca.

• *Attajdid* •

## ➤ Le Maroc est le premier investisseur africain dans les zones de la CEMAC et de l'UEMOA

Le Maroc négocie actuellement des accords de partenariats stratégiques, incluant la mise en place progressive de zones de libre-échange, avec la CEDEAO et la CEMAC. Depuis 2012, le Maroc est la première économie en Afrique du Nord, la plus attractive en termes d'Investissements directs étrangers (IDE) et la sixième en Afrique. Le Maroc est l'un des premiers pays producteur mondial d'énergie solaire et le premier producteur mondial de phosphate et détient 50% du phosphate mondial. Le royaume est classé par la CNUCED dans son rapport 2013, deuxième pays le plus performant en Afrique en matière de facilitation du commerce, après l'Afrique du Sud et devant l'Ile Maurice, la Namibie et la Tunisie. D'après certains spécialistes des affaires africaines, le Maroc représente la cinquième puissance économique du continent. Dans le domaine du transport aérien, la RAM n'a de cesse d'étoffer son réseau à travers l'Afrique noire et relie régulièrement Casablanca à 27 autres cités du continent, faisant du Maroc un véritable hub ouvert sur l'Europe et l'Amérique.

• *Info-Express.ma* •

## ➤ Présentation publique de la charte de la Justice en septembre

Le ministère de la Justice et des Libertés organisera dans la première quinzaine du mois de septembre prochain, une rencontre de communication consacrée à la présentation du contenu de la charte de la réforme

du système judiciaire. Dans un communiqué, le ministère indique que cette rencontre intervient après que le Souverain ait bien voulu donner son approbation au projet de la charte de la réforme du système judiciaire et suite à la finalisation de la traduction et de l'impression.

• *Bayane Al Yaoum* •

#### ➤ Benkirane reporte ses consultations avec Mezouar à après les vacances

Des sources indiquent que le chef du gouvernement n'a pas apprécié les conditions de Mezouar concernant la révision de la structure du gouvernement et la refonte du programme gouvernemental.

• *Annahar Al Maghribya* •

#### ➤ Azami interpellé au parlement le 19 Août

C'est lundi prochain qu'une audition d'un exposé de Driss Azami Al Idrissi sur l'exécution des 6 premiers mois de la loi de finances 2013 sera tenue au sein de la commission des finances et du développement économique au sein de la Chambre des représentants. La réunion qui coïncide avec la finalisation de la lettre de cadrage du projet du budget 2014 sera consacrée aux indicateurs macroéconomiques et à l'impact des coupes budgétaires.

• *Les Inspirations Eco* •

#### ➤ La Chambre des représentants met en place un code de déontologie pour les parlementaires

Le règlement intérieur de la Chambre des représentants, tel qu'il a été adopté, a imposé un nouveau code de déontologie, qui va entrer en vigueur en avril, visant à contrôler la conduite des députés, que ce soit durant les séances plénières ou lors des réunions des commissions.

• *Assabah* •